AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1166
FR0000033599-FS0509

7 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

LEXIBOOK

(Alternext)

Par courrier reçu le 7 juin 2017, la société anonyme Sigma Gestion[1] (99 boulevard Malesherbes, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juin 2017, les seuils de 15% du capital et 10% des droits de vote de la société LEXIBOOK[2] et détenir, pour le compte desdits fonds, 730 149 actions LEXIBOOK représentant autant de droit de vote, soit 11,68% du capital et 8,81% des droits de vote de la société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LEXIBOOK sur le marché.

[1] La société Sigma Gestion est détenue à hauteur de 96,20% par la société Financière Sigma, elle-même détenue à hauteur de 41,50% par Sigma Investissement, à hauteur de 22,50% par M. Emmanuel Simonneau et à hauteur de 18% respectivement par MM. Vincent Lachene et Guillaume Hemmerlé. La société Sigma Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Société transférée du marché réglementé à Alternext le 3 août 2015.
[3] Sur la base d'un capital composé de 6 249 849 actions représentant 8 287 219 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.